

CONSEIL D'ÉCOLE
DE L'ÉCOLE ALEXANDRE-TACHÉ
Procès-verbal
Réunion du mardi 4 avril 2017 à 18h30

Présences :

Président : Clément Lapointe
Vice-président : Sophie Moffet-Sutton
Secrétaire : Nathalie Boutin
Trésorière : Kathleen Armstrong

Conseillers/ères :

Gillian Anderson
Margaret Cournoyer
Sylvie Pon - **absente**
Corinne Sunderman
Jean-François Tremblay

Représentants de l'école :

Directeur de l'école : Claude Viel
Enseignante : Danika Savoie-Courty

1. Mot de bienvenue :

L'ouverture de l'assemblée à 18h36, le président fait la lecture de la prière.

L'énoncé des reconnaissances. Lecture de l'énoncé des reconnaissances faite par Clément Lapointe.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Jean-François Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour secondé par Corinne Sunderman. Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2017 :

Nathalie Boutin propose l'adoption de l'ordre du jour secondée par Corinne Sunderman. Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du président :

4.1. Suivi sur l'intimidation et drogue (+fort app contre l'intimidation) : Clément mentionne que la direction de l'école a très bien réagi lors d'une situation survenue dernièrement. Le directeur mentionne que ce n'est pas nécessaire d'en parler, mais qu'il fait un suivi du dossier avec les personnes concernées. Dans le dossier, l'agent de liaison de la GRC est aussi impliqué afin de venir présenter des sessions de prévention aux élèves. Ceci débutera sûrement la semaine prochaine.

4.2. Erreur dans les bulletins : Clément mentionne d'être vigilant avec les bulletins, car il peut y avoir des erreurs avec les notes, et ceci entre le premier et le deuxième semestre. Claude ajoute que les notes peuvent être vues en ligne sur Maplewood et advenant que des modifications soient nécessaires, un suivi doit être fait avec la direction et non seulement avec l'enseignant afin que le dossier de l'élève soit modifié.

4.3. Le conseil d'école doit-il opérer en français ? Voir le document en pièce jointe de l'APFA. (Annexe A)

4.4. Logiciel à utiliser pour nos ODJ et PV : À l'unanimité entre les responsables de la production des procès-verbaux nous avons choisi Google Drive. Les PV seront envoyés par la secrétaire au président, à Sophie et à Kathleen. C'est à l'essai pour le prochain mois.

5. Rapport de l'agent de liaison avec l'ACFA (Jean-François Tremblay) : Rien

6. Rapport de la direction :

6.1 Voyage en Chine : Le voyage s'est très bien déroulé. Les élèves sont revenus très excités et surtout fatigués. Sophie mentionne qu'ils étaient un bon groupe de jeunes et avaient une bonne entente entre eux. Le seul point fût le décalage horaire et le court laps de temps entre les visites.

6.2. Remise des bulletins 1011-12 (13 avril 2017) : Mi-semestre la semaine prochaine.

6.3. Journée des jeunes mentors (13 avril) : 4 élèves y participeront : 3 de 7^e et 1 de 8^e année. C'est une activité organisée par le Projet Espoir pour les jeunes leaders.

6.4. Chemin de croix (12 avril) et Liturgie de la résurrection (18 avril) : 8^e année travail sur une célébration dans leur cours de religion qui sera faite avant Pâques.

- 6.5. Participation au Festival Théâtral et à la Chicane Albertaine (20 au 23 avril) :** 21 élèves se rendront au Festival par autobus à Nordegg durant la fin de semaine. Départ jeudi en après-midi et retour dimanche.
- 6.6. Parlement Jeunesse (27 et 30 avril) :** Pour les élèves de 16 ans et plus. Se tiendra à la législature. Les élèves apprendront à faire des débats dans la chambre des communes.
- 6.7. Semaine de la santé mentale (1^{er} au 5 mai) et journée chapeau (3 mai) :** Le conseil étudiant avec enfant entraide organisera des activités pour souligner la santé mentale.
- 6.8. Olympiques de sciences (4 mai) :** Présentement nous formons une équipe avec les élèves de 7-8-9 années, l'activité se tiendra durant le jour.
- 6.9. Génies en herbe à l'école A-T (4 et 5 mai) :** L'activité se tiendra en soirée à l'école A-T vers 18h00. Neuf(9) locaux seront utilisés dans l'école. Sophie demande si les questions en rapport avec la province de Québec peuvent être enlevées, car cela serait bien si les questions illustraient la réalité des jeunes de la province. Claude mentionne qu'il ne pense pas.
- 7. Rapport des enseignants :**
- 7.1. Conseil Étudiants :** Plusieurs activités ont été faites avant la semaine de relâche et cela a bien été. Le conseil étudiant est en train de comprendre le roulement et fonctionnement de leur rôle.
- 8. Varia.**
- 8.1 Vérification et partage du courrier :** Aucun
- 8.2 Graduation :** Quelle sera la procédure, l'implication des parents sera à quel niveau pour les années à venir, maintenant que nous avons notre propre école. Corinne mentionne que nous devrions commencer à planifier pour les gradués de l'année prochaine. Claude mentionne qu'ils ont travaillé sur le format du bal et que celui-ci ne se tiendra pas à l'école, mais dans une salle de bal. Seule la cérémonie sera faite au gymnase de l'école. Il y toujours la liturgie de fin d'année dans l'église pour souligner leur départ et une messe formel se tiendra durant le jour. Il est d'accord pour organiser le projet de commencer un comité de parents, élèves et enseignants pour débiter des Collectes de fonds des futurs gradués.

9. **Date de la prochaine réunion :** mardi 2 mai 2017 à 18h30
10. **Clôture de la réunion :** 20h10

Jean-François Tremblay propose la clôture de la réunion secondé par Kathleen Armstrong.
Adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour préparé par : Clément Lapointe
Président, conseil d'école de l'école Alexandre-Taché

Procès-verbal préparé par : Nathalie Boutin
Secrétaire de la réunion



LE CONSEIL D'ÉCOLE ET VOUS : LE CONSEIL D'ÉCOLE DOIT-IL OPÉRER EN FRANÇAIS?

Dans notre contexte franco-albertain, nous savons qu'il est fréquent qu'un seul parent parle le français dans le couple. Il n'est donc pas surprenant de retrouver leurs enfants dans nos écoles francophones.

Pour la FPFA, qui prône l'implication parentale, il n'est pas question de limiter l'implication dans l'école seulement aux parents parlant français. Par contre, le dilemme demeure toujours présent : comment inclure le parent non-parlant français sans diluer le caractère francophone de l'école.

1- LA GESTION FRANCOPHONE DES ÉCOLES

Il faut se rappeler que les parents francophones se sont battus pendant plusieurs années avant de réussir à obtenir le droit de gérer leur propre système scolaire. En effet, ce n'est que depuis 1993 que les francophones peuvent se vanter de prendre eux-mêmes les décisions relatives à leurs écoles.

Cette gestion relève du Conseil scolaire, entendons-nous bien. Par contre, les conseils scolaires prennent le pouls des parents en partie à travers les conseils d'école. Lorsque les réunions du conseil d'école se passent en anglais, la première impression des conseillers revient à mettre en question la nécessité d'offrir une éducation francophone dans cette région.

2- LA MISSION DU CONSEIL D'ÉCOLE

La raison d'être des conseils d'école est de fournir à la direction des idées, des conseils, des recommandations, sur l'orientation à donner sur la vie scolaire de l'école. Sans dire que ces idées si émises en anglais auront moins de portée, cela laisse à croire que des activités dans une langue autre que le français pourraient recevoir un appui plus important.

Loin de nous l'idée de laisser croire que les anglophones ne connaissent pas la réalité francophone. L'idée de base est plutôt que l'on cherche une façon de bonifier l'expérience francophone de l'enfant. En parlant français, on envoie le message aux élèves l'importance du dynamisme de la langue française.

3- DES PISTES POUR FAVORISER L'IMPLICATION DU PARENT ANGLOPHONE

La FPFA a développé un atelier sur le sujet, justement pour aider les conseils d'école à bien utiliser cette force que constituent les parents qui ne parlent pas français. Il ne s'agit pas de les tenir à l'écart. Au contraire! Dans un contexte scolaire qui prêche l'inclusion, la diversité et l'intégration, il faut permettre à chacun de trouver sa place, son rôle.

À ce titre, le conseil d'école peut justement être perçu comme un outil moteur de la vitalité de l'école. Que ce soit la présence d'un interprète, d'un conseil d'école parallèle ou d'activités ciblant les autres langues de l'école, il y a une panoplie de moyens d'aller chercher l'opinion et l'implication des parents qui ne parlent pas français. Si leurs enfants sont des élèves, il ne faut pas que l'école devienne un endroit interdit à leurs parents.